

Carnet de notes

Grand Terre
grand terre

*Audience avec Monsieur
le directeur de cabinet*

Mayotte

Vendredi 4 septembre 2018



Vendredi 4 Septembre 2018, une délégation UNSA Police, composée de Attoumani Ridjali OILI, secrétaire départemental, Blandine ROSTANG, secrétaire départementale adjointe, Badrou ALI, délégué DDSP, chargé de communication, Saïd SOILHI, délégué à la DDPAF, Dominique BAUWE, délégué à la DDPAF, a été reçue en audience par Monsieur Etienne GUILLET, directeur de cabinet, assisté de Messieurs Bertrand BLENEAU, directeur du SATPN et Samuel Roulet, directeur adjoint du SATPN.

Suite à l'audience qui s'est tenue le 6 Juillet 2018 avec Monsieur Dominique SORAIN, Préfet de Mayotte assisté de son directeur de cabinet ainsi que du directeur adjoint du SATPN, l'UNSA Police a souhaité faire le point.

La CDI Mayotte

⇒ La nomination d'un officier à la tête de la CDI

Lors de notre dernier entretien, Mr le Préfet, nous avait assuré que toutes les candidatures seraient scrupuleusement étudiées, la création de la CDI étant devenue une volonté ministérielle, et que seul le candidat correspondant au mieux au profil requis serait sélectionné. En l'occurrence, un officier de niveau 4.

Sur les 5 candidats qui ont postulé, dont un commandant en fonction à l'Île de la Réunion, commandant de la force publique et moniteur SPI (section de protection et d'intervention), avec tout l'expérience requise en maintien de l'ordre, seul un capitaine de Police déjà en fonction à DDSP de Mayotte a été retenu. Ce dernier n'ayant ni expérience, ni qualification en maintien de l'ordre. Ce dernier n'ayant pas non plus le niveau requis d'officier niveau 4.

Tout cela bien évidemment contre l'avis de deux syndicats de Police et de la majorité des fonctionnaires de la BOPS.

Monsieur le directeur de cabinet nous répond qu'il approuve cette décision prise par notre directeur. Selon lui, le capitaine de Police nommé à la tête de la CDI a toutes les compétences requises en maintien de l'ordre au vu de sa connaissance du terrain et de Mayotte. Il est donc favorable à le soutenir dans son évolution de carrière.

UNSA Police, autonome & indépendant



L'UNSA Police constate une fois de plus que les histoires de copinages pour les avancements de carrières priment sur les compétences des uns et des autres, au dépend de la sécurité des fonctionnaires de Police sous les ordres de cet officier mais aussi de la population de Mayotte.

⇒ **Le matériel**

Monsieur le directeur adjoint du SATPN nous informe que la commande concernant le matériel collectif a bien été réceptionnée. Le reste est en affrètement au port de Longoni et ne tardera pas à être réceptionné.

⇒ **Les véhicules**

Monsieur le directeur adjoint du SATPN nous parle de 8 véhicules attribués dont cinq SIMOS et trois DUSTER.

L'UNSA Police rappelle que sur la note de la direction, dix véhicules sont attribués à la CDI.



L'UNSA Police rappelle également que sur les 5 Simos neufs, seuls deux ou trois sont opérationnels. Les duster sont des véhicules inadaptés pour les fonctionnaires de la CDI qui transportent beaucoup de matériel. L'UNSA Police demande également l'acquisition d'un véhicule avec une capacité de 15 places.

⇒ **Des locaux pour la CDI**

Monsieur le directeur de cabinet nous confirme qu'une prise de contact va être effectuée début septembre avec le ministère pour demander le financement de nouveaux locaux qui seraient implantés sur le parking situé en contre bas du commissariat pour y installer les effectifs de la CDI et du GELIC. Les deux maisons en ruinent devraient également être rasées au vu de la construction du nouveau commissariat de Police.

L'UCL

L'UNSA Police, tient à rappeler une fois de plus, combien il est compliqué pour nos collègues de l'UCL de travailler sereinement, alors qu'ils passent leur temps à quémander du matériel pour le bon fonctionnement du chenil et le bien-être de leurs chiens.

- ▶ Zéro muselière d'avance ;
- ▶ Pas d'ampoule de rechange pour le chenil. Ils sont dans le noir !
- ▶ Problème récurrent d'eau courante le soir. Ils sont obligés de demander des bouteilles d'eaux données au compte-goutte pour faire boire les chiens. Et pour nettoyer les gamelles et les box ?

UNSA Police, autonome & indépendant

- ▶ Travaux d'isolation de la toiture réclamés depuis la création de l'UCL toujours pas effectués !
- ▶ Un trou dans le grillage de l'espace de détente et d'entraînement des chiens les obligeant à rester attachés pour éviter tout incidents !
- ▶ Un seul entraînement avec une prestation médiocre depuis la mise en place de l'UCL !
- ▶ Un véhicule flambant neuf, non adapté au réseau routier de Mayotte, qui est resté mobilisé trois semaines pour des raisons indéterminées et qui n'est toujours pas câblé !

Monsieur le directeur du SATPN ainsi que Monsieur le directeur de cabinet qui n'étaient pas informés de tous ces éléments en prennent bonnes notes.

Les ADS

Les adjoints de sécurité qui ont réussi leur concours de gardiens de la paix et qui se sont vus refuser leur entrée en école de Police suite à l'opposition faite par la préfecture à cause d'une inscription au TAJ.

L'UNSA Police souhaite clarifier la situation une fois pour toute. Il est évident que l'UNSA Police ne peut pas cautionner le fait de recruter de jeunes délinquants dans la Police Nationale. Cela dit, il est nécessaire de faire preuve de discernement.

L'UNSA Police souhaite rappeler que le TAJ (le traitement des antécédents judiciaires), n'est pas un casier judiciaire. Ce n'est pas parce qu'une personne est inscrite au TAJ pour des faits incriminés qu'elle a forcément été reconnue coupable de ces faits.

La plupart des infractions reprochées à ces ADS ont d'ailleurs fait l'objet d'un classement sans suite.

L'UNSA Police demande donc à ce que chaque cas soit scrupuleusement étudié, afin de ne pas briser la carrière de jeunes ADS à qui nous avons donné de l'espoir en les recrutant et qui ont fait l'effort de passer et réussir leur concours de gardiens de la paix.

Monsieur le directeur de cabinet nous assure avoir examiné toutes les demandes de recours qui lui ont été transmises et qu'à ce jour, il ne reste plus que deux ADS dont l'affaire est en suspend. Tous les autres ont eu gain de cause.

UNSA Police, autonome & indépendant



L'UNSA Police qui avait saisi Monsieur le directeur de cabinet, le directeur adjoint du SATPN mais aussi le procureur de la République pour effacer les inscriptions au TAJ qui n'ont plus lieu d'être, se félicite de cette décision, pour l'avenir de nos jeunes ADS et futurs gardiens de la paix.

L'avancement

L'UNSA Police demande à ce que l'on oublie pas les collègues de la DGSJ pour les avancements. Monsieur le directeur de cabinet, s'engage à contacter la Réunion à ce sujet.

« L'UNSA Police, un langage de vérité, toujours présent pour dénoncer les injustices. »

Le bureau Mayotte

